

La prise en charge des troubles psychiatriques et psychologiques : un enjeu majeur pour notre société

Synthèse de la note

La question de la santé mentale concerne toute la société française. D'une part car chacun est susceptible d'être confronté à une dégradation de son bien-être psychique au cours de sa vie. D'autre part car nous sommes tous amenés à connaître ou à nous occuper, dans le cadre professionnel ou personnel, de personnes souffrant de troubles psychiques. On estime ainsi qu'aujourd'hui une personne sur trois souffre d'un trouble psychique à un moment de sa vie, et qu'environ deux millions de Français sont pris en charge chaque année en psychiatrie. Selon l'Observatoire sur la santé mentale, en 2021 la psychiatrie aurait été la spécialité la plus consultée après la médecine générale.

La crise du Covid-19 a accentué ces tendances. La prévalence des états anxieux ou dépressifs a ainsi doublé lors du premier confinement, sans retrouver, depuis, le niveau d'avant-crise. **C'est particulièrement vrai pour les adolescents et jeunes adultes**, pour qui la dépression et l'anxiété figurent parmi les premières causes de morbidité et d'incapacité.

Cela se traduit par des coûts considérables pour la collectivité : avec un coût global de plus de 25 milliards d'euros en 2021 (soit 12,4% des dépenses totales), les « maladies psychiatriques » et l'ensemble des « traitements par psychotropes » constituent le premier poste de dépenses de l'Assurance maladie en France (devant les cancers, 22,6 milliards d'euros et les maladies cardio-vasculaires, 19,4 milliards d'euros).

Pour répondre à ce défi, la France dispose d'un **véritable service public de la santé mentale**, appuyé sur une **organisation spécifique : le "secteur"**. Mis en place à partir des années 1960, le secteur mêle une approche territorialisée et une ambition pluriprofessionnelle. Cette organisation doit permettre à chacun d'avoir accès, près de son lieu de vie, à un accompagnement par des médecins, psychologues, infirmiers – entre autres professionnels – qui accompagnent le « rétablissement » du patient dans sa vie quotidienne.

Si l'organisation en secteur a été très innovante lors de sa mise en place, force est de constater qu'**elle peine à répondre aux besoins actuels**. Le déficit de professionnels et surtout le manque de coordination entre les multiples acteurs de la santé mentale empêchent trop souvent l'entrée des personnes atteintes de troubles psychiques dans un parcours de soins.

Pour répondre à ces défis, **un plan d'action ambitieux peut être mis en œuvre**. Il doit associer une réelle politique de prévention à travers la société, ainsi qu'une action de formation de tous les acteurs de la santé mentale. Cela doit permettre une entrée plus précoce dans les parcours de soins des personnes dont la santé mentale est éprouvée. Ces mesures seront le socle sur lequel **reconstruire des prises en charge graduées et efficaces**.

La note en infographies

Un enjeu majeur pour la société



1 personne sur 3 souffre d'un trouble psychique à un moment de sa vie.



2 millions de Français pris en charge chaque année en psychiatrie.



25% de la population française consomme des **anxiolytiques, antidépresseurs, somnifère et autre psychotropes**.



50% des travailleurs français ont été absents au moins une fois pour cause de détresse psychologique.



Le suicide est la **1^{re} cause de décès maternels** entre la conception et un an après l'accouchement.

Part de Français qui présentent des états anxieux



Avant la crise du Covid-19



Mars-avril 2020



Octobre-Novembre 2021

Une organisation aux fondamentaux solides à relancer



Environ **800** secteurs de psychiatrie d'adultes
Environ **300** secteurs de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent

Données pour 2021



Nombre de lits de psychiatrie générale en France



19,2 psychiatres pour **100 000** habitants *
1 médecin scolaire pour **12 800** élèves *

* Données pour 2022

Des coûts considérables



Total des **dépenses en santé mentale**
4% du PIB français

Données OCDE – Coûts directs et indirects



Coût moyen de prise en charge des maladies psychiatriques
6 304 euros/personne



25 milliards d'euros

12,4% des dépenses totales

1^{er} poste de dépenses pour l'Assurance maladie

Données de l'Assurance maladie pour 2021 - Coût total des "maladies psychiatriques" et de l'ensemble des "traitements psychotropes"

Plan d'action : Renforcer la coordination des acteurs sur tout le territoire

La France dispose d'outils efficaces pour assurer le bien-être psychique de ses citoyens. Pour qu'ils soient pleinement efficaces, il est nécessaire de soutenir leur déploiement et de :

Axe 1 Développer la prévention

- Mener des **campagnes étendues de sensibilisation sur la santé mentale**, destinées à éduquer les citoyens sur la variété des troubles et des pathologies en ciblant particulièrement les lieux dédiés à la famille et à l'enfance.
- Intégrer des modules de **sensibilisation** à la santé mentale dans les **programmes scolaires** et soutenir le **développement des compétences psychosociales** dès le plus jeune âge.
- Soutenir la reconnaissance de la santé mentale comme **Grande Cause Nationale 2025**.
- Poursuivre le développement des plateformes d'information et d'orientation en santé mentale sur les sites institutionnels, conquérir de nouveaux espaces virtuels et déployer des outils de **repérage des fragilités** en santé mentale.
- Etablir et diffuser plus régulièrement les données relatives aux coûts directs et indirects des maladies mentales.
- Encourager l'élaboration d'une **vision partagée** de la santé mentale par l'ensemble des acteurs dans le cadre des **Conseils locaux de santé mentale (CLSM)**.

Axe 2 Améliorer la formation de tous les acteurs de la santé mentale

- Former l'ensemble des médecins au **paradigme du rétablissement**.
- **Offrir un tronc commun plus ambitieux de psychiatrie pour tous les étudiants en médecine**. La question du volume horaire, de l'organisation de cette formation et du moment où elle intervient dans le cycle d'études, doit être débattue.
- **Renforcer la formation des médecins généralistes sur les questions de santé mentale**. Cela pourrait s'inscrire dans la nouvelle 4^{ème} année de spécialité pour les médecins généralistes
- **Former l'ensemble des médecins au système médico-social** nécessaire pour favoriser le rétablissement.
- Former les psychiatres, en plus de l'approche des neurosciences, à la **dimension sociale des troubles psychiques**, y compris par l'intervention de non médecins.
- **Former les psychiatres au rôle de coordination** qui les attend.
- Introduire une **sensibilisation à la prise en charge des troubles psychiques** dans les formations aux métiers du social.
- Elargir la formation aux **Premiers Secours en Santé mentale (PSSM)** aux non professionnels de la santé au contact du public (enseignants, personnel d'accueil, policiers, gendarmes...).

Axe 3 Mettre l'accent sur l'intervention précoce

- Consolider la détection périnatale par la formation des sages-femmes et gynécologues impliqués dans le repérage des troubles lors des 1000 premiers jours de l'enfant.
- Faire en sorte que les 3 consultations médicales obligatoires à 3, 6 et 12 ans puissent avoir effectivement lieu.
- Intégrer le repérage des troubles psychiques aux objectifs des visites médicales et de dépistage obligatoires à 3 ans et à 6 ans, à l'instar de ce qui se pratique déjà lors de la visite en classe de 6^{ème}.

- Instituer une 4^e visite médicale et de dépistage à destination des élèves en classe de CE2, à mi-parcours de la scolarité élémentaire.
- Soutenir le développement des services dédiés à la prise en charge des adolescents et jeunes adultes (12-16 et 16-25 ans)

Axe 4 **Reconstruire le parcours de soins**

Etablir une prise en charge graduée des troubles de santé mentale avec une meilleure coopération entre les professionnels

- Faciliter l'adressage par les médecins généralistes en mettant à leur disposition des outils de communication régulière avec des psychiatres et des psychologues comme un numéro de téléphone dédié au contact direct d'un médecin généraliste avec un psychiatre référent.
- Intégrer les consultations menées par les médecins généralistes en vue de prodiguer des soins psychiques de 1er niveau à la liste des consultations complexes bénéficiant d'une tarification spécifique plus incitative.
- Etudier l'opportunité de revaloriser la consultation remboursée par l'Assurance Maladie dans le cadre du dispositif "MonSoutienPsy" et de reconnaître les psychologues comme professionnels de santé.
- Mettre en place des centres d'accueil, d'information et d'orientation, guichets uniques dédiés à la santé mentale dont l'écoute et l'orientation seraient les missions premières.
- Développer la fonction de coordinateur de parcours de soin, pouvant être assignée aux infirmiers des CMP ou des psychologues ayant reçu une formation spécifique.
- Soutenir le développement de la pair-aidance en santé mentale en encourageant la mise en place d'une formation spécifique et en reconnaissant officiellement le rôle des pairs-aidants dans les structures de soins.

A l'échelle nationale, repenser l'organisation de la gouvernance

- Conserver les outils existants (CPTS, CLSM et PTSM) en veillant à leur mise en œuvre effective par les ARS.
- Pour rendre les CLSM opérants, faire en sorte :
 - que chaque CLSM soit doté d'un coordinateur à plein temps pris en charge par l'ARS ;
 - que les collectivités assurent le portage institutionnel des CLSM, par exemple au niveau des directions chargées de la santé.

Soutenir les dispositifs innovants et leur déploiement

- Créer un Observatoire national des meilleures pratiques des CPTS, les CLSM et les PTSM, alimenté par les ARS et dont la mise en œuvre pourra être confiée à l'ANAP.
- Soutenir le développement des dispositifs de soins partagés en psychiatrie (DSPP) à l'image de celui de Haute-Garonne.
- Soutenir les démarches d'"aller vers", à l'image des équipes mobiles en psychiatrie.
- Soutenir le développement du conventionnement avec les organismes sociaux et le développement d'équipes mobiles

Retrouvez nos travaux et notre actualité sur l'ensemble de nos réseaux sociaux.

